

OBJET : **MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DES QUATRE ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU DES PISCINES LE VENDREDI 10 MAI 2024**

LE PRESIDENT,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU L'arrêté du Président n° 2308004 du 29 août 2023 relatif aux horaires d'ouverture au public des quatre établissements du réseau des piscines de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne pendant la période scolaire 2023-2024,

CONSIDERANT La nécessité de modifier ces horaires pour le vendredi 10 mai 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 Les horaires d'ouverture au public des quatre équipements du réseau des piscines le vendredi 10 mai 2024 :

Fermeture de la caisse : 40 minutes avant les horaires indiqués ci-dessous

Evacuation des bassins : 20 minutes avant les horaires indiqués ci-dessous

PISCINE ROBERT PREAULT A CHELLES

- 12h-14h / 15h-19h

PISCINE EMERY A EMERAINVILLE

- 10h-17h

PISCINE DE VAIRES-SUR-MARNE

- 12h-14h / 15h-20h30

PISCINE DE L'ARCHE GUEDON A TORCY

- 10h-17h

ARTICLE 2 Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Torcy, le 3 mai 2024

Pour extrait conforme au Registre des arrêtés

Transmis à la Préfecture de Melun le : 3 mai 2024

Identifiant de télétransmission : 77-200057958-20240503-27770-AU-1-1

Publié ou notifié le : 3 mai 2024

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Le Président,
Guillaume LE LAY-FELZINE